

DEFENDRE L'EMPLOI N'EST PAS UN CRIME RELAXE POUR LES 8 DE GOODYEAR

STOP À LA CRIMINALISATION DES SALARIÉS



- ▶ Les 8 de Goodyear sont jugés en appel après leur condamnation à de la prison ferme. Leur «crime»? Avoir retenu 30 heures, sans violence, deux dirigeants de l'entreprise qui procédaient à la fermeture du site et à 1200 suppressions d'emplois.
- ▶ Les 8 de Goodyear ne sont pas un cas isolé. Les parlementaires Front de gauche ont déposé un projet de loi exigeant l'amnistie de tous les syndicalistes injustement condamnés. Le gouvernement doit revenir sur son refus d'examen de ce projet de loi. Et il faut de nouveaux droits aux salariés pour lutter contre les plans de licenciements et la rapacité des actionnaires.

Les 8 de Goodyear sont jugés en appel après leur condamnation à de la prison ferme. Leur «crime»? Avoir retenu 30 heures, sans violence, deux dirigeants de l'entreprise qui procédaient à la fermeture du site et à 1200 suppressions d'emplois. La riposte d'ampleur qui s'est manifestée cette semaine à Amiens est juste et nécessaire.

Les 8 de Goodyear ne sont pas un cas isolé

Dans des centaines d'entreprises en France, des salarié-e-s sont poursuivis ou sous pression pour avoir défendu les conditions de travail ou de rémunération, agi contre des plans de licenciements, lutté pour leur outil de travail. A Air France, après la mise en examen de 16 syndicalistes, la Ministre du travail a validé le licenciement de Vincent Martinez, délégué CGT, accusé d'avoir participé à l'épisode de la "chemise arrachée", alors même que l'Inspection du Travail avait pris une décision inverse en janvier. En fait, le tribunal n'est la place d'aucun de ces salariés qui n'ont en tête que l'intérêt général. **Contester les choix stratégiques patronaux, avancer d'autres propositions doit-il conduire à la perte de son emploi et devenir un délit puni de prison ?** C'est une atteinte insupportable aux droits des syndicalistes de défendre les salarié-e-s et l'entreprise, en défendant par là même l'intérêt de populations et de territoires saignés par les choix de grands groupes dont la seule boussole est la rémunération des actionnaires au détriment de l'intérêt général.

Hollande continue Sarkozy

Après Nicolas Sarkozy, le mandat de François Hollande et du gouvernement socialiste qui s'achève a été marqué par une criminalisation inédite du droit syndical. Avec les nouveaux dispositifs encadrant et limitant le droit de manifester, ce gouvernement décide d'intimider les salarié-e-s. Sa politique économique et sociale est un copié/collé des exigences du Medef : il fragilise les conditions de travail et de rémunération, il culpabilise les salariés du privé et du public, d'un côté ; et de l'autre, il subventionne les entreprises pour maintenir et augmenter les dividendes. Dernier exemple en date, PSA qui s'empresse de profiter des « accords offensifs » de la loi Travail et annonce 2000 suppressions d'emploi après avoir fermé son site d'Aulnay en 2013. Cette

entreprise a réalisé pourtant 1,2 milliards de bénéfices en 2015, reçu 126 millions de l'État au titre du CICE. Et l'État est actionnaire de l'entreprise ! **Toujours plus de cadeaux et d'exonérations de cotisations sociales, toujours plus de casse des droits !**

Criminaliser l'action syndicale, c'est criminaliser la démocratie

Les communistes sont solidaires des Goodyear et de tous les salarié-e-s victimes au quotidien de tracasseries, de chantage et de répression dans leurs entreprises. Les parlementaires Front de gauche ont déposé un projet de loi exigeant l'amnistie de tous les syndicalistes injustement condamnés. Le gouvernement refuse son examen!

Pour une nouvelle ère de la citoyenneté à l'entreprise

Le PCF demande le remboursement immédiat des sommes versées par l'État, perçues par les entreprises qui licencient. Le PCF propose de reprendre le pouvoir sur les décisions économiques et politiques, c'est-à-dire sur les choix de gestion des entreprises, sur l'argent et son utilisation. Pour cela, il s'agit de renforcer la responsabilité sociale et territoriale de l'entreprise, en accroissant les pouvoirs d'intervention des salariés et des citoyens sur les choix de gestion des employeurs. C'est à dire donner de nouveaux droits aux salariés dans l'entreprise. Deux des premières mesures de ces nouveaux droits consisteraient dans le renforcement des missions et des moyens de l'Inspection du Travail et la reconnaissance légale d'un droit de veto des organisations syndicales aux projets des employeurs et de rendre obligatoire l'étude par l'employeur des contre-projets syndicaux.

Il est urgent que se lève dans ce pays l'espoir d'une alternative aux politiques d'austérité et à la mainmise de la finance sur les choix économiques et industriels du pays, l'espoir d'une extension des droits et des libertés.

AUX ACTES CITOYENS!

JE REJOINS LE PCF

Nom :

Prénom :

Adresse :

E-mail :

Tél :